

Politique de vaccination de la COVID-19

La santé et la sécurité des membres sont primordiales pour le Syndicat du N.-B. Cela s'étend non seulement à leur lieu de travail, mais aussi aux activités du Syndicat, y compris les réunions du Conseil d'administration, les assemblées annuelles de composantes, les conférences et les congrès. Afin d'assurer la sécurité à ceux et celles qui participent aux activités organisées par le Syndicat du N.-B., le syndicat exigera une preuve de vaccination complète contre la COVID-19 sinon, le membre ne pourra prendre part à l'évènement en personne. Des accommodations seront fournies pour ceux et celles avec une exemption médicale. Ceux et celles sans preuve peuvent participer à l'évènement virtuellement. Cette politique sera périodiquement révisée afin de garantir la conformité avec les recommandations et directives de santé actuelles.